

Dimanche 2 février 2025

Ml 3, 1-4

Présentation du Seigneur

He 2, 14-18

Lc 2, 22-40

L'offrande des prémices

« Tout premier-né de sexe masculin sera consacré au Seigneur. » C'est pour accomplir ce précepte de la Loi que, quarante jours après Noël, Marie et Joseph se rendent à Jérusalem avec leur enfant nouveau-né. Aujourd'hui encore, ce commandement n'a rien perdu de sa valeur. À Kergonan, nous en savons quelque chose. En effet, nous sommes un certain nombre, parmi les membres de la communauté, à être les aînés de nos familles.

Dans l'Ancien Testament, les premiers fruits de la terre ou du sein maternel sont considérés, à juste titre, comme ce qu'il y a de meilleur. Et la coutume d'offrir à Dieu la meilleure part des produits du sol remonte à des temps immémoriaux. Ainsi, « Abel présenta [au Seigneur] les premiers-nés de son troupeau, en offrant les morceaux les meilleurs » (*Gn* 4, 4). Cette part prélevée sur les premiers fruits de la récolte ou du bétail pour être offerte à Dieu est appelée « prémices ». En donnant au Seigneur la primeur des produits de la terre, les hommes lui offrent la meilleure portion, celle qui a été tirée d'un sol riche en nutriments ou d'une bête jeune et vigoureuse. D'autre part, si Dieu est le premier servi, on est sûr qu'il ne sera pas oublié dans le partage de la récolte. En outre, le rite des prémices comporte encore un autre aspect : la partie offerte en sacrifice vaut pour le tout. La consécration à Dieu de la primeur des fruits sanctifie la récolte tout entière. Saint Paul écrit ainsi aux Romains que « si la partie de la pâte prélevée pour Dieu est sainte, toute la pâte l'est aussi » (*Rm* 11, 16). À travers l'offrande des premiers fruits du sol, c'est donc l'ensemble des biens terrestres qui passe de l'ordre profane au domaine du sacré.

L'offrande des premiers-nés de l'homme et du bétail est une application particulière de la loi sur les prémices. Mais elle rappelle aussi la nuit où « le Seigneur fit mourir tous les premiers-nés au pays d'Égypte, du premier-né des hommes au premier-né du bétail » (*Ex* 13, 15). C'est pourquoi le Seigneur peut dire à Moïse : « Tout premier-né m'appartient : tout premier-né mâle de ton troupeau, gros ou petit bétail. » (*Ex* 34, 19). Toutefois, les petits des animaux et les petits d'hommes ne sont pas traités de la même manière. Les premiers sont sacrifiés, tandis que les seconds doivent être rachetés. Le récit du sacrifice d'Isaac, où l'enfant qui doit être offert à Dieu est finalement remplacé par un bélier, illustre bien cette

loi de rachat des premiers-nés. Plus tard, ce rachat sera assuré par les lévites, qui tiendront la place des premiers-nés. « Moi, dit le Seigneur à Moïse, j'ai pris les lévites au milieu des fils d'Israël, à la place de tout premier-né parmi les fils d'Israël. Ainsi les lévites sont à moi. » (*Nb* 3, 11). Ils sont chargés d'assurer le sacerdoce en présence du Seigneur. Et à travers la tribu de Lévi, qui tient lieu de prémices pour les fils d'Israël, c'est le peuple tout entier qui se trouve consacré à Dieu.

Frères et sœurs, dans l'enfant Jésus amené à Jérusalem par ses parents pour être présenté au Seigneur, nous reconnaissons le premier-né par excellence. C'est par l'offrande qu'il fait de lui-même à son Père que sont rachetés tous les premiers-nés. Comme nous l'avons entendu dans la deuxième lecture, il est le véritable « grand prêtre miséricordieux et digne de foi », dont la consécration était préfigurée par celle des fils de Lévi, afin de sanctifier le peuple tout entier. « Premier-né d'une multitude de frères » (*Rm* 8, 29), Jésus constitue les prémices de l'humanité rachetée. Et dans l'Eucharistie que nous célébrons, son offrande nous est rendue présente, pour que nous puissions nous y associer jour après jour.

Nous qui avons été unis à lui par le baptême dans sa mort et sa résurrection, nous avons été consacrés avec lui. Saint Jacques écrit ainsi que Dieu « a voulu nous engendrer par sa parole de vérité, pour faire de nous comme les prémices de toutes ses créatures » (*Jc* 1, 18). Avec le Christ, les chrétiens forment la part prélevée sur le genre humain pour être offerte à Dieu, en vue de la sanctification du monde entier. Parmi eux, certains sont appelés à vivre cette consécration de façon plus intense à travers les vœux de religion. Les religieux forment en quelque sorte les prémices prélevées sur le peuple de Dieu et offertes au Père avec Jésus, pour un accroissement de sainteté dans l'Église tout entière. C'est la raison pour laquelle saint Jean-Paul II a voulu faire de la fête de la Présentation du Seigneur la journée de la vie consacrée. Que la solennité de ce jour, chers frères moines, attise toujours davantage notre désir de nous offrir à Dieu, par les mains de Marie, avec Jésus, le fruit de ses entrailles. Et vous, frères et sœurs laïcs, priez pour les religieux, afin qu'ils soient toujours fidèles à leurs engagements. Demandez au Seigneur d'appeler de nombreux jeunes à le servir dans la vie consacrée, afin de rappeler à toute l'Église sa vocation à la sainteté. Et à l'imitation de la Vierge très pure, ne craignez pas d'offrir à Dieu le plus beau fruit de vos entrailles, afin que ce don rejaille en abondance de bénédictions sur vos familles, sur toute l'Église, et sur le monde entier. Amen.